Lycée LouisPergaud Besançon

Inaptitude en EPS – démarches à suivre

Références : Décret n° 88-977 du 11 octobre 1988 - Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010

	Inaptitude totale	Inaptitude partielle
Pour l'année scolaire	1) L'élève présente son **certificat médical d'inaptitude totale à l'infirmerie** (le médecin doit avoir coché toutes les cases du certificat médical et précisé que l'inaptitude couvre l'année scolaire dans sa totalité) 2) **L'infirmière enregistre le certificat médical d'inaptitude** (tamponne et date) et remet deux copies à l'élève. 3) L'élève remet une copie en mains propres à **son professeur d'EPS, l'autre au BVS** 4) **L'élève est alors dispensé de se rendre aux cours**. Il n'a pas de note sur son bulletin.	1) L'élève présente son **certificat d'inaptitude partielle** à l'infirmerie (le médecin doit avoir coché au moins une case du certificat médical type et précisé que le certificat couvre l'année scolaire dans sa totalité) 2) **L'infirmière enregistre le certificat médical** (tamponne et date) et remet une copie à l'élève. 3) L'élève remet une **copie en mains propres à son professeur d'EPS** 4) L'élève est **présent aux cours d'EPS**, l'activité est adaptée en fonction du type d'inaptitude. **L'élève est évalué et noté.**
Temporairement	1) L'élève présente son **certificat d'inaptitude totale à l'infirmerie** (le médecin doit avoir coché toutes les cases appropriées du certificat médical et précisé la période concernée) 2) **L'infirmière enregistre le certificat médical** (tamponne et date) et remet une copie à l'élève. 3) L'élève remet la copie en mains propres à son professeur d'EPS. **L'élève assiste et participe aux cours** en effectuant des tâches en relation avec l'activité enseignée 4) **L'élève peut être noté** sur les attitudes et connaissances acquises sur la période. 5) **A titre exceptionnel,** selon la nature de l'activité, le professeur peut proposer à l'élève de rester en étude. L'information est notée par le professeur dans le carnet et visée par le BVS.	1) L'élève présente son **certificat d'inaptitude partielle** à l'infirmerie (le médecin doit avoir coché au moins une case du certificat médical et précisé la période concernée) 2) **L'infirmière enregistre le certificat médical** (tamponne et date) et remet une copie à l'élève. 3) L'élève remet une **copie en mains propres à son professeur d'EPS** 4) L'élève est **présent aux cours d'EPS**, l'activité est adaptée en fonction du type d'inaptitude. **L'élève est évalué et noté**.
Inaptitude ponctuelle sur une séance : Utiliser le carnet de liaison (visé par le professeur d'EPS **et** la vie scolaire)		